

DEUST Formation de base aux métiers du théâtre

Stage

Responsable	Descriptions	Informations
Louis DIEUZAYDE louis.dieuzayde@univ-amu.fr	Code : HDT204C Nature : Élément constitutif Domaines : Arts, Lettres, Langues	Composante : Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines

LANGUE(S) D'ENSEIGNEMENT

Français

CONTENU

Vous devez effectuer un stage d'observation ou de responsabilité de 150h dans une entreprise professionnelle (théâtrale, culturelle). La convention doit être signée avant le début du stage pour que l'assurance vous prenne en charge sur le lieu de votre stage. Vous devez en premier lieu en parler avec l'enseignant que vous choisissez comme tuteur puis :

- 1) Via l'adresse www.univ-amu.fr, ou <http://suio.univ-amu.fr>, accéder à votre ENT grâce à votre Identifiant de connexion et Mot de passe (ces données figurent sur votre Certificat de Sclarité) ;
- 2) Sur votre ENT, onglet « Sclarité » puis « stages/conventions » une page intermédiaire explicative vous dirige vers l'application IPRO.
- 3) Sur votre bureau IPRO > à la rubrique « Mon Espace Candidat » puis « Demander votre autorisation de stage »
- 4) Suivre les instructions données dans cette rubrique et renseigner le formulaire de demande d'autorisation de stage
- 5) Sélectionner le Responsable pédagogique auquel vous adresserez votre demande dans le menu déroulant correspondant (ATTENTION : SELECTIONNEZ BIEN L'ENSEIGNANT SUSCEPTIBLE DE VALIDER VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION DE STAGE, SOUS PEINE DE VOIR CELLE-CI NON TRAITÉE - Reportez-vous pour cela à la liste accessible sur votre bureau IPRO) ;
- 6) Remplir les étapes « Rechercher une entreprise » puis « Sélectionner un contact » à partir des données contenues dans la base IPRO (suggestions automatiques) ou en créant les données si votre structure d'accueil n'est pas encore référencée ;
- 7) Enregistrer votre demande d'autorisation de stage en mode brouillon ou bien sélectionner « Soumettre à la validation du responsable pédagogique » pour activer la démarche ; Vous serez informé de la validation (ou du refus, ou de la demande de modification) de votre demande d'autorisation par un message sur votre adresse de courrier électronique Etudiant (univ-amu.fr). Il vous suffira alors de suivre les instructions contenues dans ce message pour transformer cette autorisation en demande de Convention de stage. Attention : Il est demandé pour chaque stage une attestation de votre assurance « responsabilité civile » et une copie de votre carte d'étudiant. La convention doit obligatoirement être signée par tous les partenaires avant le début du stage. En fin de stage : Faire établir par l'Entreprise une attestation de stage ainsi que les fiches d'évaluation qui vous seront remises avec la convention, et rendre un rapport de stage dont le contenu est négocié avec votre tuteur, lors des permanences.



Dernière modification le 05/10/2023

VOLUME HORAIRE

CODES APOGÉE

- HDT204C [ELP]

M3C

Aucune donnée M3C trouvée

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Aller sur le site de l'offre de formation...](#)